

# JOURNAL DE LA HAYE.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
 La Haye, Provinces.  
 Pour un an . . . 25 fl. 30 fl.  
 six mois . . . 14 fl. 18 fl.  
 trois mois . . . 8 fl. 10 fl.

**BUREAU DE LA REDACTION**  
 à La Haye, Spui, n° 12  
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT  
 ANNONCES  
 Chez M. van Weelden, libraire  
 et chez les Héritiers Doornik  
 braires, Lange Poelen, à La Haye.  
 Les lettres et paquets doivent être  
 envoyés à la direction franc de port.

**LA HAYE, 4 MAI.**  
 Nous avons l'honneur de vous adresser le remarquable article que nous avons fait ressortir dans notre numéro du 27 avril. Les circonstances actuelles de la Hollande et de la Belgique, l'intérêt général que présente cette question nous fait un devoir de publier *in extenso* la traduction de cet article.

Dans ces deux pays, on a beaucoup écrit de questions. Assurément, il est peu de matières qui attirent l'attention des esprits philanthropes et qui intéressent un intérêt plus général, surtout lorsque l'on considère les événements qui ont eu lieu aujourd'hui dans la plupart des pays de l'Europe. Presque partout en ce moment on soulève la question de savoir comment on pourra améliorer la situation des classes nécessiteuses, et de tous côtés on émet des propositions, on forme des plans, qui ne pourront jamais être mis en pratique. La plupart de ces plans et de ces propositions sont complètement inexécutables, dangereux et même coupables; en ce qu'ils tendent à bouleverser la société tout entière, et que, sous l'apparence d'une réforme philanthropique, ils aggravent la position de ceux-là mêmes dont on veut améliorer le sort, en faisant cesser le pain de travail qu'on pourrait encore leur procurer. C'est une déplorable doctrine que celle qui cherche à faire croire à la classe nécessiteuse qu'elle est pauvre, parce qu'il existe des riches. C'est un système non moins erroné que les riches doivent toujours faire travailler la classe ouvrière, et qu'ils y sont obligés, même dans un temps où comme aujourd'hui la plupart des riches ont perdu une grande partie de leur fortune, et que quelques-uns sont même tombés dans la misère. L'exécution de ce plan, qui ne peut être que le résultat d'une mauvaise doctrine, est impossible, car elle ne serait qu'un remède passager, et le paupérisme ne ferait encore que s'accroître. Il est impossible que la situation des classes indigentes s'améliore au moyen de lois et de dispositions qui régissent le travail et le commerce. Les lois et ces dispositions ne peuvent que nuire au travail ou en augmenter le prix, et qu'elles sont inutiles, quand le travail ne manque pas. Tous ces plans, quelle qu'en soit la tendance philanthropique, de venir immédiatement au secours de ceux qui l'invoquent, et d'améliorer leur sort pour l'avenir, doivent tomber par cette raison qu'ils placeraient la société dans une situation anormale. Le seul moyen infaillible d'améliorer à la longue le sort des classes indigentes, et de diminuer le paupérisme, n'est pas de prendre l'argent des mains du riche pour le donner au pauvre, mais uniquement de chercher par tous les moyens possibles à répandre le bien-être dans la classe bourgeoise; car c'est une vérité incontestable que, là où la classe bourgeoise prospère, on rassemble le moins de pauvres, et que là où on rassemble plus de luxe chez les riches. Qui contestera que la taxe n'assure à des milliers de personnes des moyens d'existence et ne soit ainsi désirable et utile pour le bien-être général. Maintenant, pour résoudre la question de savoir par quels moyens la prospérité et le luxe peuvent être répandus, nous devons faire remarquer quelles sont les causes qui nuisent à cette prospérité, et on ne saurait mettre en doute que le décroissement progressif de la prospérité ne provienne de la part des mesures législatives prises par la plupart des gouvernements, qui entravent le commerce et l'industrie et les empêchent de se développer; il provient aussi de l'opinion erronée que pour protéger le commerce et l'industrie nationale contre les importations étrangères, il faut prendre des lois prohibitives qui, une fois adoptées dans un pays, doivent être suivies dans un autre. Ces tarifs et ces lois sont accompagnés d'une multitude de formalités, de dépenses, de vexations aussi superflues, sont la cause de la décadence du commerce et de l'industrie, de la diminution du travail, de l'affaiblissement de l'esprit d'entreprise, du retrait des capitaux, et par conséquent du décroissement successif du bien-être général.

C'est ainsi que partout le paupérisme s'est accru, et est devenu, comme la conséquence des entraves qui depuis plusieurs années arrêtent le développement du commerce et de l'industrie. On ne parviendra jamais à faire cesser entièrement le paupérisme, car il y aura toujours des pauvres, surtout en raison du décroissement général des populations, ce que l'on pourrait prévenir par de plus grandes émigrations dans d'autres contrées du monde. Mais tant que le paupérisme a pour cause les actes des hommes, on peut le diminuer ou le faire cesser. Les gouvernements ne sauraient mieux y concourir qu'en brisant les chaînes qu'ils ont eux-mêmes forgées, et en accordant à tous la liberté entière du travail, cette liberté qui est de toute justice, puisqu'aucun gouvernement, sous quelque forme qu'il soit établi, n'a le pouvoir d'accorder une protection ou de concéder des privilèges à aucune branche quelconque de commerce et d'industrie, au détriment de tout autre, le devoir d'un gouvernement est de protéger également tous les intérêts. La seule chose qu'un gouvernement puisse peut-être faire pour améliorer le bien-être général, c'est d'empêcher autant que possible l'exportation des capitaux dans des sociétés de commerce et d'industrie, excepté celle pour des travaux d'utilité générale, qui auraient principalement pour but de se rendre

maîtres de telle ou telle branche commerciale ou industrielle, ce qui serait un obstacle à la libre concurrence individuelle et par conséquent nuisible à l'intérêt général.

Que le commerce et l'industrie soient complètement affranchis des lois prohibitives, des formalités et des droits protecteurs, et que nouvelle sphère d'action leur sera ouverte et garantie en même temps. L'esprit d'entreprise sera encouragé, soutenu, couvert et créé de nouvelles sources de prospérité. Les capitaux refusés aujourd'hui au commerce et à l'industrie, leur seront rendus et le travail ne manquera plus à l'ouvrier actif et intelligent.

Dès lors, et si ne saurait plus y avoir le moindre doute, en ce qui regarde le commerce et l'industrie, on apprendra à connaître que la véritable liberté ne peut exister sans celle d'agir, et que cette liberté est seule de nature à propager le bien-être général, à diminuer autant que possible le paupérisme, et en faisant fraterniser les peuples entre eux, à les faire vivre en paix.

Heureux le pays qui recevra le premier l'application de cette doctrine!

Heureux le pays où le peuple comprend aujourd'hui que la richesse de quelques-uns et la prospérité de beaucoup d'autres n'augmentent pas le paupérisme, mais lui viennent en aide et le diminuent, soit directement, soit indirectement, et où les classes indigentes sont persuadées que leur sort ne peut s'améliorer que par la tranquillité et l'ordre public, par leur travail et leurs bonnes intentions. Puisse-t-il en être ainsi dans les Pays-Bas!

Disons encore ici un mot au sujet des objections que soulève contre lui le principe de la liberté du commerce. Ces principales objections se formulent ainsi:

L'Etat a besoin des revenus que lui assurent les droits d'entrée, de sortie et de transit, les accises, les patentes, etc.; par quels autres impôts pourrait-il obtenir les mêmes revenus?

Que deviendront les employés chargés de la perception de ces impôts?

Il est très facile de répondre à la première demande, du moment qu'on pose en principe qu'il n'y a pas de plus mauvais système d'impôts, puisqu'il diminue et entrave le commerce et l'industrie; de pareils impôts nuisent au bien-être général. Toute autre charge fiscale, sera bien préférable, soit un impôt sur les revenus, — sur les dépenses, — sur une capitation — une imposition sur la valeur locative, — un droit de patente à payer par chaque habitant proportionnellement au rang qu'il occupe dans la société, ou tout autre impôt déjà existant ou qui pourrait être inventé. Et pour prouver qu'avec moins de frais on augmenterait sans aucun doute la somme des revenus de l'Etat, il suffit de faire remarquer qu'il n'est pas d'impôt dont la perception exige un plus grand nombre d'employés que celui des droits d'entrée et de sortie et des accises, et qu'il n'est pas de charge fiscale plus antipathique au peuple et à laquelle il cherche davantage à se soustraire par tous les moyens. D'autres impôts, quels qu'ils soient, ne sauraient donner autant de sujets de mécontentement; en effet, il est dans l'esprit de l'homme de préférer, par exemple, de payer fl. 10 d'impôt, et avoir une entière liberté d'agir dans son commerce, son métier ou son industrie, que de payer fl. 5 et être, toute la journée et même au milieu de la nuit, surveillé, visité, contrôlé, inspecté, etc.

Quant à cette question qu'il est des branches de commerce et d'industrie qui ne peuvent exister sans droits protecteurs, ce sont autant de branches mortes qu'on ne saurait trop promptement retrancher de l'arbre, car elles sont plus nuisibles que favorables à la végétation générale.

Et que faudra-t-il faire de toute cette légion inutile d'employés? Comment traitera-t-on les congédiés, une plus grande injustice, que ne le fait le négociant ou l'entrepreneur qui renvoie ses commis ou ses ouvriers, quand il ne peut plus les employer? Lorsque le commerce et l'industrie seront entièrement libres et affranchis de leurs entraves, il est un grand nombre de ces employés du fisc qui pourront chercher et trouver dans le commerce et l'industrie des moyens d'existence, et il en résultera ce double avantage qu'ils concourront à leur tour à l'entretien et au soutien de l'Etat, qui auparavant était tenu de les nourrir. Mais trouve-t-on cette décision trop sévère et dirait-on que ces employés ne savent pas autre chose qu'exécuter les ordres qu'on leur donne; eh bien! qu'on mette à la pension tous ces employés inutiles, et qu'on n'en installe aucun autre à leur place.

Le journal officiel contient aujourd'hui plusieurs promotions dans l'armée. Nous y remarquons entre autres celle du colonel Jhr Van Spengler, commandant du régiment des grenadiers et chasseurs, au grade de général-major, commandant la brigade de réserve, et chargé en même temps des fonctions de gouverneur de la résidence et de celles de commandant de la Hollande-Méridionale.

Le *Staats-Courant* publie l'état du commerce en Chine pendant l'année 1847, sous pavillon néerlandais. Ce commerce s'est effectué par 20 navires, mesurant 3497 tonneaux. La valeur totale des importations s'élève à la somme de 1,270,409,89 piastres fortes, et celle des exportations à 740,171 piastres fortes.

Cet état est accompagné de la statistique suivante, comparant l'état du commerce néerlandais avec la Chine depuis l'année 1825 jusqu'inclusivement l'année 1847.

Années.	Lasts	Navires.	Valeur.	Importations.	Valeur.	Exportations.
1825	1752	7	Piastres	1,140,050	Piastres	1,001,710
1826	1236	5	»	662,009	»	641,900
1827	1572	5	»	720,540	»	945,000
1828	1792	7	»	641,928	»	1,200,000
1829	1396	7	»	477,075	»	534,000
1830	720	6	»	242,309	»	310,000
1831	1652	9	»	318,200	»	362,168
1832	3087	18	»	457,128	»	656,645
1833	2677	7	»	224,000	»	113,000
1834	400	2	»	105,500	»	70,000
1835	600	3	»	145,705	»	79,500
1836	2008	22	»	690,525	»	690,525
1837	2616	14	»	306,495	»	400,500
1838	689	5	»	163,500	»	202,000
1839	613	3	»	240,000	»	175,000
1840	353	3	»	125,000	»	100,000
1841	670	4	»	87,000	»	32,000
1842 (1)	—	—	—	—	—	—
1843	933	5	»	159,000	»	90,000
1844	3341	15	»	1,160,744,67	»	1,025,744,75
1845	3025	20	»	978,714	»	801,112,61
1846	2483	26	»	933,306,39	»	1,002,136,75
1847	3497	20	»	1,270,409,89	»	740,171

A en croire le *Rotterdamsche courant*, les Etats-Généraux qui, ainsi que nous l'avons annoncé, s'assembleront le 9 de ce mois, n'auront pas à la reprise de leurs travaux législatifs, à s'occuper du projet de Loi-Fondamentale modifiée.

**Bulletin de la Bourse d'Amsterdam du 3 mai.**  
 Il s'est présenté aujourd'hui quelques preneurs en fonds hollandais, dont le cours a été en général très ferme. Les affaires en intégrales étaient très animées.

Les espagnols et portugais n'ont presque pas éprouvé de variations; les affaires dans ces fonds étaient cependant assez considérables.

Les russes étaient plus voulus que la veille, mais par contre les autrichiens étaient plus offerts.

Derniers cours à 5 heures. Holl. 2 1/2 p. c. 42 5/8; Esp. Ard. de 50 liv. 10 1/8; 3 p. c. int. 17 5/8.

A mesure qu'on connaît le résultat des élections dans les départements de la France, on a la satisfaction de remarquer que dans tous les coins du pays les opinions du parti modéré de la république l'emportent sur celles des exaltés. Nous n'apprenons donc rien de nouveau à nos lecteurs en leur annonçant que les républicains de la veille sont de moins en moins satisfaits du résultat des élections. Quoiqu'ils n'aient pourtant rien négligé et qu'ils aient pris leur temps pour les diriger à leur manière, les choix ne répondent pas en général à leurs vœux et à leurs desirs. Le *National* n'en conclut pas, et il a certainement raison, que la cause de la république soit perdue, mais les organes du parti exalté, qui ont, il est vrai, vu la plupart de leurs candidats éliminés par le corps électoral, poussent des cris de fureur et en sont presque venus aux appels aux armes.

Tout ceci est fort triste, dit avec beaucoup de justesse l'*Indépendance*, car ce n'est pas de la liberté. Le gouvernement provisoire, en décrétant le suffrage universel, ne pouvait méconnaître que ce mode d'élection est surtout et avant tout une lutte d'influences; il a usé de la sienne tant qu'il l'a pu et par tous les moyens en son pouvoir; il devait s'attendre à ce que chacun ferait de même, et il ne pouvait manquer de rencontrer de rudes adversaires. Ce qui arrive était prévu, ou du moins était à prévoir. Maintenant, joindre la mauvaise humeur, des espèces d'appel à la violence, aux fautes déjà commises, augmenter l'irritation produite dans une foule de localités par les actes des commissaires du gouvernement, c'est alors que ce serait compromettre la cause de la république, car on tenterait vainement de revenir sur ce qui est fait, les populations ayant déjà suffisamment montré qu'elles ne sont pas disposées à se laisser terroriser.

L'assemblée nationale est républicaine, mais elle paraît devoir être modérée. Eh bien! il faudra faire de la modération, et le parti exalté doit s'y résigner s'il ne veut faire éclater sur toute la surface de la France des conflits dans lesquels il aurait certainement le dessous.

En attendant, le mouvement se prononce aujourd'hui plus nettement. Des affiches qui révèlent de sinistres intentions ont été placardées. Les clubs s'organisent et se préparent. Un complot a été découvert à Marseille et les détails en circulaient hier à Paris. L'ordre n'est pas encore rétabli à Limoges; il y a des troubles sur quelques autres points du Midi. Enfin les élections légitimistes actuellement connues ont servi à assombrir les esprits.

Nous ne sommes donc pas étonné de voir aujourd'hui une légère réaction à la Bourse de Paris.

On verra plus loin que les républicains révolutionnaires placardés avant-hier dans Paris, sous la signature de Barbès, c'est-à-dire d'un colonel de la garde nationale de Paris, qui dispose de 28,000 hommes armés. Barbès est en outre représentant du peuple. Nous n'avons pas besoin de dire ce que ces deux qualités ajoutent de poids aux menaces faites dans ces affiches, non pas seulement à la bourgeoisie, mais à la société tout entière.

(1) Le consulat néerlandais ne possède pas les données de cette année.



La computation des voix des députés est terminée et la majorité de la nomination des députés. Cette computation pourra être discutée par le parlement...

Les députés ont voté sur la question de savoir si l'Assemblée nationale est compétente pour voter une loi électorale à l'effet d'envoyer des députés à l'Assemblée nationale...

Le président de l'Assemblée nationale a lu le rapport de la commission chargée d'examiner les propositions relatives à la réforme électorale...

Après de longues et vives discussions, l'Assemblée nationale a adopté deux questions suivantes :

- 1. L'Assemblée est-elle compétente pour voter une loi électorale à l'effet d'envoyer des députés au parlement allemand à Francfort ?
2. L'Assemblée veut-elle ou non l'ajournement de ce vote.

NOUVELLES D'ESPAGNE

Madrid, 29 avril. La reine, en considération des besoins urgents de l'Etat et de la série non interrompue de vicissitudes et de malheurs qui ont...

On lit dans le Journal de Valence le 25. Les mesures extraordinaires. Des arrestations ont eu lieu ; on a saisi des...

Nous lisons ce qui suit dans une correspondance de Madrid. On a saisi des armes et des munitions dans les montagnes de la Catalogne...

Le général Bugeo, ministre de la guerre à Madrid en état de siège. L'instruction d'un grand procès en a été la conséquence naturelle...

NOUVELLES DE FRANCE

Paris, 2 mai. Le gouvernement a reçu officiellement hier au soir les élections de 24 départements...

Il reste à compléter les élections de 24 départements qui doivent être faites le 27 mai...

SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

La révolution a toutes ses conséquences sociales ; elle adopte comme point de départ la déclaration des droits de l'homme formulée en 1793 par Robespierre...

On lit ce soir dans un journal, au sujet de ce placard : Des groupes nombreux se sont formés pour en prendre lecture ; on parle de quelques rixes qui ont eu lieu dans plusieurs quartiers...

On lit au sujet de cette affaire dans le Journal des Débats : Nous n'attachons pas, en général, une très-grande importance aux pro-

clamations de toutes sortes qui, en vertu des mesures de la capitale, nous ont empêchés de nous rendre à nos occupations habituelles...

DÉCRET SUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

Le gouvernement provisoire. Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ; qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme il supprime le principe naturel du droit et du devoir ; qu'il est une violation flagrante du dogme républicain de Liberté, égalité, fraternité...

Le système d'engagements à temps établi au Sénégal est supprimé. Les gouverneurs ou commissaires généraux des colonies sont chargés d'appliquer l'ensemble des mesures...

Les colonies pacifiées de la servitude et les possessions de l'Inde sont représentées à l'Assemblée nationale. On lit dans le Journal de Valenciennes le 25...

On lit dans le Journal de Valenciennes le 25. Les mesures extraordinaires. Des arrestations ont eu lieu ; on a saisi des armes et des munitions...

On lit dans le Journal de Valenciennes le 25. Les mesures extraordinaires. Des arrestations ont eu lieu ; on a saisi des armes et des munitions...

On lit dans le Journal de Valenciennes le 25. Les mesures extraordinaires. Des arrestations ont eu lieu ; on a saisi des armes et des munitions...

COMPLÔT DÉCOUVERT A MARSEILLE

On lit dans le Journal de Marseille le 29. A 5 heures du matin le général Bugeo, à la tête de 3 compagnies de gardes nationaux et d'un fort détachement de troupes...

Ces misérables ont affirmé, nous assure-t-on, pour atténuer la portée de leurs misères, que leur intention était d'arrêter le maître poste...

Les dernières nouvelles de Limoges nous apportent les détails suivants : La situation de cette ville est grave...

On lit ce soir dans un journal, au sujet de ce placard : Des groupes nombreux se sont formés pour en prendre lecture ; on parle de quelques rixes qui ont eu lieu dans plusieurs quartiers...

On lit au sujet de cette affaire dans le Journal des Débats : Nous n'attachons pas, en général, une très-grande importance aux pro-

La République est telle que les journaux n'ont plus paru. Le Peuple, organe des communistes est la seule feuille sociale qui ait eu le droit d'exprimer ses opinions sur la révolution de Limoges...

VOICI LE TEXTE D'UNE DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents. Les députés ont été insultés et menacés par une foule de personnes...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

On lit dans le Journal de Bayonne le 29. Les élections de Rodez ont été hier le prétexte de divers incidents...

républicaine qui tient ce poste est composée de montagnards, et uniquement attachée à la personne du ministre. A ce titre, elle n'a pas le mot d'ordre. Hier, le chef de ces Montagnards est entré au poste de la garde nationale, et sur le refus du lieutenant qui y commandait de lui donner ce mot d'ordre, a osé porter la main sur lui : le lieutenant a crié aux armes, et a ordonné de l'arrêter ; mais le poste entier des Montagnards, composé de 60 hommes, étant sorti en armes, les gardes nationaux, qui n'étaient qu'une vingtaine, se sont vus obligés de céder. Procès-verbal a été dressé, et rapport fait en présence de tous les officiers de la légion, qui ont résolu de donner leur démission, si le chef des Montagnards n'était puni.

Hier au soir le club de la Révolution a nommé d'urgence une commission de 10 membres, présidée par M. Barbès, pour remplir immédiatement la double mission d'aller auprès du gouvernement provisoire demander des explications sur les affaires de Rouen, et pour se rendre dans cette ville et provoquer une enquête et des poursuites contre les auteurs des massacres qui ont eu lieu.

Séance tenante, la commission est partie pour remplir sa double mission.

Le même club a adopté, par acclamation, et à l'unanimité le rapport d'une commission spéciale, qui avait pour objet d'examiner la question de savoir si la République aurait ou n'aurait pas un président comme aux Etats-Unis, et un gouvernement fédératif.

Ce rapport a conclu à ceci : Pas de président en France.

Jusqu'à présent, les élections n'ont qu'une signification : c'est que l'immense majorité de la nation ne veut ni une république violente ni une république désordonnée, ni la dictature ni l'anarchie ; elles ne peuvent pas en avoir d'autre.

Ce premier résultat n'aura de bonnes conséquences qu'autant qu'il sera bien compris ; il prouve que les citoyens connaissent tout ce que leur droit a de puissance, qu'ils ont la ferme résolution de le tenir avec autorité, et qu'ils sont préparés à l'exercer librement.

Si l'on prétendait en tirer un autre enseignement, si l'on voulait y voir le triomphe d'une opinion, d'un système, d'une politique, on le foudroierait ; et, au lieu des garanties que, dans sa véritable acception, il donne à la société, il ne produirait que des embarras et des périls.

L'assemblée nationale conservera certainement l'ordre dans la liberté ; nous n'en doutons pas, pour notre part. Elle sera modérée ; mais sera-t-elle hardie ? Nous demandons qu'elle le soit, et nous espérons qu'elle le sera.

Au moins est-il certain que sa composition n'y met aucun obstacle. La majorité qui l'a nommée l'y invite ; l'état de la société le lui commande. Par quelle fatalité donc manquera-t-elle à sa mission ?

Nous ne voulons pas croire à tant d'aveuglement. Reculer est impossible ; s'arrêter serait téméraire ; il faut marcher, marcher avec prudence, avec calme, mais sans hésitation, sans incertitude.

Une société immobile est une société qui se meurt, et la France ne peut pas mourir.

Le Journal des Débats critique aujourd'hui le décret du gouvernement provisoire sur le costume à porter par les représentants.

Hélas ! nous nous souvenons des cris que provoquait autrefois l'obligation de se présenter à la cour avec un costume ou un uniforme. La démocratie n'avait pas alors assez de caractère pour cette résurrection de la gentilhommerie. Nous-mêmes, les affreux sycophantes du pouvoir, nous étions les premiers à en rire. Nous ne savons pas trop si nous ne pourrions le faire aussi librement aujourd'hui. Nous serions assez curieux, dit cette feuille, de voir certains représentants, le père Lacordaire, par exemple, avec sa robe et sa couronne de dominicain, remplaçant sa robe blanche par un habit noir, un gilet blanc rabattu sur les revers, et une ceinture tricolore garnie de boutons d'or à graines d'épinards ! Que dirait le citoyen Marat si, pour son malheur, rendu à la vie, il se voyait privé de son immortelle casquette ?

Nous ne concevons donc pas fort bien pourquoi le gouvernement provisoire a employé au bout de quelques jours de sa dictature à décréter le costume des membres de l'Assemblée nationale. Il nous semble que l'Assemblée, en décidant de la forme du gouvernement, pouvait décider seule de la forme de son costume. Il est possible que cette forme de gilet soit un costume simple fait par le gouvernement provisoire en attendant de la bonne harmonie des membres. S'il en est ainsi, nous comprenons qu'une pareille pensée qui paraît d'abord si peu grave, ait eu part aux dernières volontés du gouvernement provisoire et soit un des codicilles de son testament. Nous demandons seulement qu'il soit bien entendu que la politique faite aux gilets de 93 n'est pas une acceptation anticipée de la constitution au même temps, qu'il n'y a aucune connexité entre les deux choses et que l'Assemblée nationale n'a aliéné que la liberté de s'habiller à sa guise.

Le Journal des Débats n'est pas le seul organe de la presse qui critique avec amertume le décret du gouvernement provisoire relatif au costume des représentants. Le Constitutionnel publie également des observations, et la Presse reproduit un discours de M. Lamartine qui ne contribua pas peu à faire rejeter, en 1838, le projet d'un costume officiel, présenté à la Chambre des Députés.

Nous recevons de l'Algérie les nouvelles les plus alarmantes, et l'envoi malheureux du commissaire extraordinaire dont nous avons parlé n'a pas peu contribué à jeter la perturbation dans notre colonie. M. Compagnon, évêque, est vrai ; il est vrai ; mais la confiance dans la métropole est également ébranlée, et il sera difficile de réparer de longtemps le mal que nous maintenons, assure-t-on, à cause. Déjà des expressions impudentes de hauts fonctionnaires et qui n'avaient cependant qu'une portée personnelle, avaient produit une certaine agitation et répandu la fausse nouvelle que les sympathies du gouvernement de la France pour l'Afrique étaient affaiblies comme si la grandeur et la gloire de l'Afrique, auxquelles l'Afrique est désormais attachée, n'était pas un bien si précieux et d'une nécessité plus impérieuse pour la République que pour toute autre forme de gouvernement.

D'un autre côté, les agents, et ceux qui connaissent leurs habitudes conseil de nous leur vices gardés. C'est dans la province d'Oran surtout que se manifestent les symptômes précurseurs de l'orage. Or, si nous

sommes bien informés, au milieu des préoccupations d'ailleurs naturelles qui absorbent le gouvernement provisoire, on ne prend pas les mesures promptes et décisives qui peuvent prévenir d'audacieuses tentatives. Ce qu'il faut avant tout, c'est mettre à la tête de cette province, toujours la première exposée, un chef actif, jeune, intelligent, dont l'expérience et les antécédents inspirent confiance à l'armée et imposent aux Arabes. Ce chef, tout le monde le désigne en Afrique ; mais ici, on hésite, on craint de blesser les amours-propres hiérarchiques. Les circonstances périlleuses réclament des initiatives hardies, pour lesquelles il faut consulter la situation plus que l'annuaire. Dans des circonstances pareilles, le dernier gouvernement a été chercher à la tête d'un régiment un jeune colonel ; l'a fait général de brigade et l'a immédiatement donné le commandant de 15,000 hommes dans cette même province d'Oran, sans tenir compte des clameurs ou des prétentions de l'état-major général : la République n'aurait-elle donc pas la puissance de faire ce qu'a osé la monarchie ?

(National.)

(Correspondance particulière de l'Indépendance belge.)

Paris, 2 mai.

Le décret rendu hier par le gouvernement provisoire pour régler les premiers travaux de l'Assemblée constituante a produit le meilleur effet. On assure qu'il n'a pas été adopté sans d'assez vives discussions dans le sein même du pouvoir. Les articles 23 et 24 ont été plusieurs fois remaniés. M. Ledru-Rollin et ses amis voulaient un compte rendu collectif au nom du gouvernement, sans compte rendu particulier fait au nom de chaque département par chacun des ministres. C'est dans cette pensée que, il y a trois jours, le directeur de la rue de Grenelle avait offert de déposer son portefeuille ministériel, sans cesser de faire partie du gouvernement provisoire. Mais M. Dupont (de l'Eure), qui, malgré son grand âge garde toujours sa présence d'esprit, lui avait répondu que son repentir commençait quatre semaines trop tard, ou quatre jours trop tôt. Il faut, avait-il dit, que chacun de nous soit jugé de toutes ses œuvres ; si vous partez, qui rendrait vos comptes ? et tout bien examiné, il vaut mieux encore que le rapport à faire sur les actes du ministre de l'intérieur soit une confession qu'une accusation.

Donc M. Ledru-Rollin restera. Il est un des trois membres du gouvernement qui ont à dire à la chambre des choses sérieuses. M. de Lamartine, sur les affaires étrangères, M. Garnier-Pagès sur les finances, M. Ledru-Rollin sur l'administration intérieure. La tâche de M. de Lamartine sera facile. Il peut se faire honneur de tout ce qu'il y a de noble et de digne dans les rapports de la France avec l'étranger depuis le 24 février : les reproches, peut-être fondés, d'inconséquence, de légèreté, qui seront adressés à certains actes de notre politique internationale ne remontent pas jusqu'à lui. Comme M. Thiers, dans d'autres circonstances, il peut dire, lui aussi, qu'il n'a pas tout su, et il peut le dire avec plus de vérité, peut-être que M. Thiers.

Quant à M. Garnier-Pagès, certes, si l'ensemble de ses actes honore sa bonne volonté, si leur multiplicité fait l'éloge de son zèle infatigable, il faut reconnaître pourtant qu'il a trop administré au jour le jour ; qu'il a été plutôt l'homme des expédients que le créateur ou l'appliquateur d'un système de quelque portée. Sans nul doute, son premier exposé du bilan financier légué à la France par la dynastie d'Orléans, a été un grand et beau travail, comme à la fois de dignité et de franchise ; mais, après avoir vu le plus de notre situation financière, M. Garnier-Pagès n'a pas su assez hardiment prescrire les remèdes qu'exigeaient impérieusement les circonstances. Il a agi sans plan arrêté, sans système défini. Il a fait des concessions, dont le plus grand nombre étaient, sans nul doute, prescrites par une impérieuse nécessité ; mais il a en même temps eu le tort de créer à ses successeurs des difficultés qu'il n'aurait pas dû élever sans les résoudre. Il y aurait peut-être eu quelque grandeur à profiter du pouvoir temporaire qu'il avait dans les mains pour poser certains hauts principes, qui une fois écrits dans les décrets du gouvernement provisoire, devaient prendre place dans la future organisation financière de la République. Mais il s'est souvent noyé dans les détails, et s'est laissé amuser par des réformes qui, n'ayant entre elles aucune cohésion, devront seulement embarrasser l'avenir, sans peut-être rien lui léguer de grand et de sérieux.

Ainsi, l'impôt de 45 centimes a été une mesure ou excessive ou incomplète. Il y avait mieux que cela à demander à la propriété. On pouvait lui demander de procurer à l'Etat des ressources plus larges en la gênant beaucoup moins. Il n'y avait pas besoin de produire l'idée de mettre en gage les diamants de la couronne, pour tirer d'une pareille ressource à peine de quoi faire face aux dépenses de deux jours du budget national. Il était imprudent de parler de la vente des domaines royaux, à une époque où aucun immeuble ne pouvait être vendable. Si en supprimant l'octroi sur la viande on voulait agir énergiquement dans l'intérêt des consommateurs les plus besogneux, il fallait en même temps forcer, par la création de boucheries communales, les bouchers à exploiter moins cruellement leur monopole, et en même temps qu'on supprimait en faveur des campagnes les droits sur le sel, on devait par contre affranchir de tout droit d'entrée les bestiaux et les céréales tirés de l'étranger. De même, il ne fallait pas agiter pendant six semaines la question du rachat des chemins de fer et des canaux. Il fallait poser hardiment le principe de la centralisation dans les mains de l'Etat des grands instruments de production, comme des grands éléments du crédit. C'était là le véritable système d'association véritable à appliquer à l'organisation du travail, etc.

Toutefois, reconnaissons les services rendus par M. Garnier-Pagès, si incomplets qu'ils soient, et malgré l'incohérence des moyens employés. On pourra n'être pas d'accord avec lui sur la portée de ses actes ; mais il restera beaucoup à louer pourtant, et l'impulsion qu'a reprise depuis quelques jours le crédit public, prouve surabondamment déjà que ce n'est pas surtout du côté de l'administration financière que le pays avait besoin d'être rassuré quant aux tendances du gouvernement provisoire.

On craignait des élections douteuses dans le sens républicain ; on a ajourné le moment fixé pour la réunion des électeurs, on l'a ajourné pour agiter : qu'a-t-on produit ? L'irritation partout ; en beaucoup d'endroits la lutte ouverte. Bon nombre des représentants qui gênent le plus les ultrarépublicains n'étaient pas au nombre des candidats il y a trois semaines. A cette époque, les Larochefoucauld et d'autres étaient ralliés franchement à la République ; si leur nomination a aujourd'hui une signification nouvelle, à qui la faute ?

Les actes de M. Ledru-Rollin, les agents dont il a peuplé les départements ont au moment des élections provoqué dans plusieurs grands villes des collisions sanglantes. Plusieurs de ces agents sont plus ou moins compromis dans ces collisions, pour les avoir excités, les uns directement, les autres par la moralité des actes qu'ils avaient posés. Voilà les promoteurs du suffrage universel pris en flagrant délit d'insurrection contre la volonté de la nation, proclamée au moyen du suffrage universel. Ils veulent bien

de la voix de tous, pourvu que la voix de tous les nomme. Singuliers républicains !

Ces républicains s'indignent contre le vote de la cour, contre les dérapages des favoris. La cour est partie, ils s'installent dans ses voitures ; ils se font traîner par les chevaux anglais de l'ex-diète civile ; ils chevauchent sur le pur-sang des princes. On en cite qui boivent le vin laissé dans les caves ministérielles par leurs prédécesseurs, ou qui jouent auprès des reines de théâtre le rôle dont ils faisaient un crime à l'ancien bureau des finances.

Pas une session de la chambre ne se passait sans qu'ils réclamassent contre les fonds secrets ; ils ont fait publier la liste des pensionnaires de M. Gerni, celle des pensionnaires directs du château. Mais ils ont aussi des fonds secrets ; à ceux votés pour 1848, et qu'ils auraient dû rendre à une destination plus pure, ils ont ajouté de nouveaux crédits de police. On conçoit qu'ils aient aujourd'hui quelque inquiétude des comptes qu'on va leur demander.

Cette inquiétude se trahit assez ouvertement dans les placards qui ont été affichés hier, au nom de la Société des Droits de l'Homme, et au bas desquels M. Barbès avait mis sa signature. On dit aujourd'hui que cette signature avait été surprise. Ce qui est certain, c'est qu'elle n'a pas été désavouée. Mais les placards arrachés hier n'ont pas reparu aujourd'hui, et si les clubs continuent à être violents, il ne faut pas croire qu'ils soient prêts à descendre dans la rue. Le moment serait mal choisi pour eux, et pour nous, de voir que les premières élections de la République nationale ne soient très tranquilles. Qu'arrivera-t-il plus tard ? Personne ne le peut dire.

## ANNONCES. MODES-NOUVEAUTÉS.

ANDRÉ SALMON,

Fournisseur de S. M. la Reine des Pays-Bas et de S. A. R. Madame la Duchesse héréditaire de Saxe-Weimar.  
A l'honneur d'annoncer son retour de Paris, d'où il a apporté les MODES ET NOUVEAUTÉS DE SAISON, du choix le plus élégant en tout ce que Paris a produit de mieux dans cette partie.  
Son Magasin est complètement pourvu de toutes sortes d'étoffes d'été pour Robes, de Mantilles très-élégantes, d'articles de Lingerie et de tout ce qu'il y a de plus nouveau.  
Grand choix d'articles pour la Toilette de Messieurs.  
Le tout à des prix très-modiques.

## MAISON DE CAMPAGNE DE VILLANOVA à Clève, à vendre ou à louer.

Cette jolie maison de campagne, dans son jardin d'agrément, est très-élégante, il y a peu d'années, est très-gaîment située au bord de la chaussée, à une courte distance de la ville de Clève, et à proximité de la nouvelle maison de bains, et du grand jardin public du *Froisgarten*.  
La maison se compose de 13 grandes et petites pièces, toutes jouissant d'une belle vue, et dont le salon à trois croisées et pourvu d'un grand balcon communiquant aux deux extrémités par deux portes brisées à deux châteaux, lesquels, ainsi que le salon, sont décorés avec goût de peintures modernes, la fresque de plus, chambres de domestiques, caves très sèches, cuisine et dépendances, très-claire, pourvue de la meilleure eau ; grenier, etc. grande verrière, écurie pour six chevaux, avec pompe ; chambre de cocher, etc. Une dépendance contenant chambre de maître, chambre à calender et garnier. Le jardin de Villanova a l'agrément de communiquer directement, par une sortie, avec les promenades du Parc Royal, le *Thiergarten*. Une partie du prix d'achat, pourra rester hypothéqué sur la maison, et si on le désire, on pourra aussi prendre des arrangements pour une partie du mobilier. La maison est à voir journellement de onze heures à quatre heures, tous les soirs, en s'annonçant chez la concierge, on non pourra recevoir de plus amples informations, ainsi que chez M. C. Wegelin à Clève.

## NOUVEAUTÉS-MODES.

M<sup>lle</sup> E. RITZENTHALER,  
Heerenstraat, à La Haye,  
à l'honneur d'annoncer aux Dames qu'elle vient de recevoir de Paris un beau choix de MODES en tous genres.

Appartements garnis à louer,  
chez G. LAMBERT, rue Heerenstraat 9 près du Plein.

A VENDRE  
un beau COUPE de ville, s'adresser chez M. G. RITZENTHALER, Heerenstraat, à La Haye.

## Cours des Fonds Publics.

Bourse de Paris du 2 Mai.

	cours	chert.	diff.
France	100	100	00
Espagne	100	100	00
Naples	100	100	00
Pays-Bas	100	100	00
Belgique	100	100	00

Bourse d'Amsterdam du 3 Mai.  
Métalliques, 5 % ; — Naples 15 % ; — Ard., 5 % 10 ; — P. — Dette différée ancienne, 5 % ; — Passive 5 % ; — Lots de Rente ; — Cours après la Bourse (2 heures) ; — A l'ordre.

A LA HAYE, chez Léopold Lohenberg, Spuyl.